

# CERTIFICAT MÉDICAL

Je, soussigné  
Docteur .....  
certifie avoir examiné  
M / Mme .....  
Domicilié .....

Agé(e) de ..... ans et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre indiquant la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.

Fait à .....

Le .....

cachet médical

SIGNATURE

9h30 - 12h30 / Courses adultes et enfants  
**CORRIDA**  
DE SIN LE NOBLE  
CHALLENGE PAULETTE DEBLOCK  
DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017

**BULLETIN OFFICIEL**  
**INDIVIDUEL D'INSCRIPTION**  
**CORRIDA**  
**DE SIN LE NOBLE**

Ville de Sin le Noble - Pédagogie Service à l'Animation - Septembre 2017 - crédits photos istockphoto.com et ville de Sin le Noble (championnat FSGT) - Ne pas jeter sur la voie publique

Edition  
**2017**  
3.5 & 10 kms

**Sin le Noble**  
proche de vous



**SIN LE NOBLE**

Stade des Frères Martel  
& Complexe Sportif Jean Mercier

9h30 - 12h30 / Courses adultes et enfants  
**CORRIDA**  
DE SIN LE NOBLE  
CHALLENGE PAULETTE DEBLOCK

**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017**

RENSEIGNEMENTS  
Service des Sports de Sin le Noble  
servicedessports@mairie-sinlenoble.fr  
03 27 95 71 51

Edition  
**2017**

9h30 - 12h30 / Courses adultes et enfants  
**CORRIDA**  
DE SIN LE NOBLE  
**DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017**

Sin le Noble  
proche de vous

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à 331-17 du code du sport et R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FPPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

# RÈGLEMENT DE LA CORRIDA

**PARTICIPATION** : Les épreuves sont ouvertes à toute personne née : en 2004 et avant pour le 3,5 kms – en 2002 et avant pour le 10 kms. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Le contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance « responsabilité individuelle ».

**ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du CREDIT MUTUEL NORD EUROPE n° ASSOCIA 3 – JA600.0285.

**PARCOURS** : Mesuré par un officiel selon les normes F.I.A.A. Circuit empruntant les artères de la ville. Le kilométrage sera balisé régulièrement sur le parcours. Les accompagnateurs en bicyclette et cyclomoteur sont interdits.

**INSCRIPTIONS** : En Mairie, aux heures d'ouvertures. Le montant est fixé à 2€ pour 3,5 km, 5€ pour 10 kms. Les inscriptions par courrier devront parvenir à M. Patrick Allard, en mairie de Sin le Noble avant le vendredi 8 décembre 2017 à 17h.

**DOSSARDS** : Les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des coureurs. Ils devront être retirés individuellement la veille de 15h à 19h et le jour de la course, à partir de 8 heures au complexe sportif Jean Mercier (derrière le lycée Rimbaud). Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter sur la poitrine, le dossard qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée en cas d'accident face à ce type de situation.

**DÉPARTS ET ARRIVÉES** : Stade Aimable et Germinal Martel. 9h30 à 10h00 : courses enfants / 10h15 : 3,5 kms / 10h45 : 10 kms. Pour les concurrents en fauteuil roulant, en joelettes et vélo pousseur (port du casque obligatoire) : départ 10 minutes avant le départ de chaque épreuve.

**ASSISTANCE MÉDICALE** : Secouristes de la protection civile, docteur, ambulance

**SÉCURITÉ** : Chaque intersection de voies de circulation sera protégée par un ou des signaleurs.

**CLASSEMENTS** : Le classement Scratch et par catégorie sera réalisé grâce à des dossards électroniques qui devront être restitués à l'organisation même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce. Un classement spécifique handisport sera établi. Résultat dans l'heure qui suivra l'arrivée de la dernière course.

**VESTIAIRES** : Les vestiaires, sanitaires et douches seront mis à disposition au Complexe sportif Jean Mercier.

**PARKING** : A proximité du complexe sportif Jean Mercier.

**RÉSULTATS** : A partir de 12h15, début de la proclamation des résultats et de la remise des récompenses au complexe sportif Jean Mercier et sur le site officiel de la ville de Sin le Noble.

**CONTRÔLE** : Toute course peut faire l'objet d'un contrôle inopiné antidopage.

**RÉCOMPENSES** : A chaque arrivant des 4 épreuves : souvenirs. Nombreuses coupes dans chaque catégorie, grilles de prix sur 10 kms. Lots de valeur par tirage au sort des dossards au complexe sportif Jean Mercier. Présence indispensable au moment du tirage et être en possession d'une pièce d'identité, + 10 VTT

**ANNULATION COURSE** : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif.

## BULLETIN OFFICIEL INDIVIDUEL D'INSCRIPTION CORRIDA DE SIN LE NOBLE

A renvoyer par courrier avant le 8 décembre 2017 à : Mairie de Sin le Noble - CORRIDA DE SIN LE NOBLE - Place Jean Jaurès 59450 SIN LE NOBLE accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de L'AS Sin Athlétisme (3,5 KMS : 2€ / 10 KMS : 5€)

**COORDONNÉES**

NE PAS REMPLIR NOM  PRÉNOM  SEXE

**ADRESSE PERSONNELLE**

**HANDISPORT**

**CODE POSTAL**  **VILLE**  **PAYS**  **NATIONALITÉ**

**DATE DE NAISSANCE**  **E.MAIL**  **TÉLÉPHONE**

**RÉSERVÉS AUX LICENCIÉS**

NOM DU CLUB  FSGT  FFA  FFT  FFCO  FPPM  ANNÉE D'OBTENTION  N° DE LICENCE  CLUB ENTREPRISE

**CHOIX DE LA COURSE**  3,5 KMS  10 KMS  1 KM 2005/2006  1 KM 2007/2008  1 KM 2009 ET +

• pour les licenciés : Je déclare avoir remis à l'organisation une copie d'une licence en cours de validité de la FFA, FF Triathlon, FFCO, FPPM. Une copie de la licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle apparaît, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. • pour les non licenciés ou autre licence sportive : Je déclare avoir remis à l'organisation un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an, en application de la loi du 23 mars 1999.

**ATTENTION : Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.**

Seul les clubs, associations ou entreprises dont les membres sont licenciés en FFA peuvent établir une inscription collective de leurs adhérents.

• **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès du CREDIT MUTUEL NORD EUROPE n° ASSOCIA 3 – JA600.0285 • **Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**PAR MA SIGNATURE, JE PRENDS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LE RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE.**

• Pour les enfants : Je soussigné..... représentant(e) légal(e) autorise mon enfant..... à participer et accepte le règlement de l'épreuve.

signature du participant  
obligatoire ou du représentant  
légal pour les mineurs